

## Sapeurs-pompiers La Suze : un nouveau corps pour deux



*De gauche à droite, Paul-André Jeanfavre et Patrick Tissot, maire et commandant du service de défense de Sonceboz-Sombeval, puis Etienne Klopfenstein et Roland Stauffer, maire et commandant de Corgémont.*

### Une fusion qui permet d'économiser plus de 350'000 francs!

**Les lundis 5 et 12 décembre respectivement, les Législatifs de Sonceboz et Corgémont se prononceront sur la fusion de leurs services de défense. Sapeurs et Exécutifs communaux sont unanimes: ce regroupement est aussi bon pour la sécurité que pour le portemonnaie !**

Voici une dizaine d'années que les sapeurs-pompiers de Corgémont et de Sonceboz-Sombeval collaborent étroitement, sur la base d'un contrat qui arrivera à échéance fin 2011. Ils se connaissent et ont tissé des liens, depuis ce rapprochement induit par des questions pécuniaires. Car au début des années 2000 déjà, les exigences de l'AIB (Assurance immobilière du canton de Berne), en matière de matériel, n'étaient financièrement pas supportables, chacun de son côté.

### Sécurité renforcée

Or pour l'an prochain, l'AIB assortit ses contributions (indispensables !) à de nouvelles exigences: chaque service de défense doit posséder désormais non seulement un camion tonne-pompe, mais encore des appareils de protection respiratoire supplémentaires, une caméra thermique (qui permet de repérer des personnes dans la fumée d'une part, des foyers cachés d'autre part), un rideau pare-feu et un ventilateur. De quoi assurer une efficacité optimale, pour sauver des vies et préserver celles des sapeurs!

## Une belle économie

Calculs faits, les services de défense de Sonceboz et de Corgémont auraient à investir 380'000 francs, au total, pour acquérir chacun le matériel manquant. En fusionnant leurs effectifs pour former le nouveau corps intitulé Sapeurs-pompiers La Suze, par contre, l'investissement nécessaire se limite à quelque 25'000 francs. Une telle économie ne se refuse pas, d'autant que le regroupement est générateur d'autres avantages majeurs.

## Efficacité augmentée

Patrick Tissot, commandant du service de défense de Sonceboz-Sombeval, et son collègue de Corgémont Roland Stauffer, soulignent en effet de concert: «Regroupés et au bénéfice du matériel exigé par l'AIB, nous pourrions assurer une meilleure efficacité dans l'engagement en cas de sinistre, appuyée la fois sur un meilleur équipement et sur un corps plus étoffé, tout en atteignant un meilleur équilibre financier et en supprimant les doublons actuels dans les domaines administratifs et du matériel. »

## A 100 désormais

Forts chacun d'une cinquantaine de sapeurs, les deux corps formeraient une entité d'une centaine d'astreints. Sachant que le recrutement n'est pas chose aisée, que les démissions sont fréquentes, dues aux départs des jeunes citoyens vers d'autres horizons notamment, cet effectif ne serait pas le moins du monde excessif. L'AIB exige d'ailleurs, pour le nouveau corps prévu, un minimum de 60 sapeurs. Administrativement parlant, Sonceboz serait commune-siège des Sapeurs-Pompiers La Suze, qui possède une administration municipale plus étoffée, et Corgémont s'affilierait au nouveau corps.

## Masse critique

En cas d'acceptation par les deux Législatif, ce que recommandent chaudement à la fois les états-majors des services concernés et les Conseils municipaux concernés, le nouveau service entrera en fonction au 1er janvier prochain, avec un commandant, deux vice-commandants (un par commune) et un état-major flambant neuf, que la commission transitoire (les commandants et vices-commandants actuels, ainsi que les conseillers municipaux responsables) proposera au Conseil municipal de Sonceboz.

Au niveau du fonctionnement pratique, on soulignera que le service de piquet continuera avec deux équipes, une dans chaque localité. Et les commandants de souligner que le nouveau corps atteindra la masse critique idéale, qui serait difficile à gérer s'il était plus important, tandis que Paul-André Jeanfavre, maire de Sonceboz, ajoute en conclusion: «En sus d'une question d'efficacité et de finances, ce regroupement révèle plus généralement un renforcement voulu de la collaboration entre nos deux communes, qui va bien au-delà des seuls sapeurs-pompiers.» /cm-de